



Annexe 4 des « Règles pour la coopération dans le domaine des programmes »

**CONSIGNES POUR LA PREPARATION
DU MATERIEL DE DIFFUSION
DESTINE À ARTE G.E.I.E.**

VERSION 08.12.2004

(pour les diffusions en direct, se reporter à l'annexe 2 « Organisation des productions extérieures »)

Nota bene : Cette annexe telle que présentée aux membres de l'Assemblée générale, est le résultat d'un consensus entre les trois entités de ARTE. Elle devra faire l'objet d'une refonte après l'installation de la nouvelle régie de diffusion. Elle sera alors présentée à l'Assemblée générale dans le courant du deuxième semestre 2005.

SOMMAIRE

1- MATERIEL A LIVRER	PAGE 2
1-1 CONFIGURATION TECHNIQUE: REPARTITION DES PISTES AUDIO	PAGE 5
1-2 CONFIGURATION TECHNIQUE: AMORCE ET CONSIGNES TECHNIQUES	PAGE 6
1-3 BANDES DAT	PAGE 7
1-4 RECOMMANDATION POUR LA DYNAMIQUE AUDIO	PAGE 7
1-5 CONTROLES DES BANDES A DIFFUSER	PAGE 8
2- DIRECTIVES POUR LE SOUS-TITRAGE	PAGE 9
2-1 DIRECTIVES GENERALES POUR LE SOUS-TITRAGE	PAGE 10
2-2 MATERIEL DE SOUS-TITRAGE A LIVRER	PAGE 13
2-3 CONSIGNES TECHNIQUES ADDITIONNELLES ET RESTRICTIVES	PAGE 15
2-4 CONSIGNES COMPLEMENTAIRES POUR LE SOUS-TITRAGE DESTINE AUX SOURDS ET MALENTENDANTS	PAGE 17
2-5 CONSIGNES TECHNIQUES POUR LE SOUS-TITRAGE EN DIRECT	PAGE 19

1- MATERIEL A LIVRER

BANDES DE DIFFUSION

c.f. tableaux de configuration technique pages 5 et 6

2 cassettes Béta Numériques

comportant au moins :

SONS

- version originale (VO)
- version linguistique du pôle fournisseur
- la deuxième version linguistique de ARTE (si disponible)
- version internationale pour les fictions, films de cinéma et scènes de fiction dialoguées dans les documentaires, ou la version originale sans commentaire dans les autres cas (VI ou VS)

IMAGE

- livraison de programmes au format 16/9 anamorphosé favorisée par rapport au format 4/3, tout format intermédiaire proscrit
- même format d'image imposé dans un même programme : 4/3 ou 16/9 ; les extraits en format 4/3 dans un programme en format 16/9 doivent être convertis en format 16/9 anamorphosé, et inversement
- de première génération à partir du master d'origine
- de même génération pour les 2 Béta livrées
- sans sous-titres incrustés
- les synthés incrustés (titres, nom et fonction des intervenants, etc.) dans l'image doivent être bilingues (traduits préalablement par les rédactions d'ARTE G.E.I.E et transmis par écrit), sauf avis contraire de la rédaction d'ARTE G.E.I.E. (hors fictions et films de cinéma)
- sans chevauchement de bande à bande en cas de bandes consécutives avec coupure à un endroit approprié tant au niveau du son que de l'image (ex. changement de plan, silence...)

TIME CODE

- LTC = VITC
- time code début de programme : 10:00:00:00
- croissant et continu (y compris sur la mire de barre et l'amorce de fin)
- croissant d'une bande à l'autre pour un enregistrement sur des bandes consécutives

ETIQUETAGE

- titre du programme
- numéro d'émission d'ARTE G.E.I.E (N° EM)
- format vidéo (4:3 ou 16:9)
- attribution des pistes son
- durée du programme

L'étiquette est à apposer uniquement sur le dessus de la cassette dans l'emplacement prévu.

FICHE DE VERIFICATION TECHNIQUE

une fiche par bande livrée

comportant au moins:

- titre du programme
- numéro d'émission d'ARTE G.E.I.E (N° EM)
- la ou les langues de la version originale et de la version sans commentaire
- attribution des pistes son (cf. tableau de configuration)
- indication mono, stéréo ou Dolby Surround
- indication obligatoire de la livraison ou non d'un fichier de sous-titrage, même si elle est ultérieure à l'envoi des bandes de diffusion
- indication de la nature de la vérification pour chaque piste :
 - en intégralité
 - par sondage

La version linguistique du pôle doit être vérifiée en intégralité sur l'une des 2 bandes fournies. Toutes les autres pistes devront être vérifiées au moins par sondages sur les 2 bandes et/ou en intégralité par contrôleur de bande.

- support d'origine (Béta digital , Beta SP, film, fichier MPEG, AVID, DVC...)
- format du support film d'origine (1,66 - 1,85 - 2,35...)
- le format vidéo (4/3 - 16/9e)
- time code début et fin de l'émission (son et image)
- durée précise
- signaler les anomalies, ex. pas de générique fin car volonté artistique du réalisateur

VHS OU SVHS

- VHS ou SVHS de la version linguistique du pôle fournisseur identique aux cassettes PAD mais avec sous-titres incrustés si ils existent et avec Time-Code (LTC) incrusté de manière à ce qu'il ne se superpose pas avec des incrustations

GENERIQUE DEBUT ET FIN

- Livrer tous les éléments à créditer au générique début et fin en format de fichier compatible WINDOWS.

DISQUETTES DE SOUS-TITRAGE

- fournir 2 disquettes (*) de format 3 1/2 à la norme N19 de l'UER et suivant les règles pratiques et techniques établies par ARTE, cf. 2.1. Directives générales pour le sous-titrage (Livrer 3 disquettes lorsqu'il s'agit d'une livraison directe à ARTE France / Paris.)

TEXTE

Pour tous programmes : transcription intégrale, qui comprend toutes les langues présentes dans la version originale, si possible dans les caractères de l'alphabet des langues concernées (commentaires, dialogues, noms des lieux, des intervenants et leurs fonctions, références éditoriales en cas de citations), et si possible la traduction dans la langue du pôle fournisseur. Il serait souhaitable que tous les textes soient pourvus de Time-Codes.

- pour fictions et films de cinéma : la continuité dialoguée validée après la post-production avec les dialogues, l'indication des speakers/noms des rôles, les incrustations et les génériques début et fin, dans la ou les langues originales du programme
- livrer une liste de toutes les langues présentes dans le programme
- livrer de préférence par e-mail

LIVRAISON

L'ensemble du matériel de diffusion (y compris VHS ou SVHS) doit être livré en express à :

ARTE, *service Prédifusion*
4, quai du Chanoine Winterer
F-67000 STRASBOURG

Textes et génériques sont à envoyer à la rédaction concernée de ARTE G.E.I.E.

1-1 CONFIGURATION TECHNIQUE :**REPARTITION DES PISTES AUDIO****VO :** Version Originale**VI / VS :** Version Internationale / Version Sans commentaire**VA :** Version Allemande**VF :** Version Française**CAS PRINCIPAUX**

Versions linguistiques existantes	Piste 1	Piste 2	Piste 3	Piste 4
MONO Présence d'une VF et VI / VS	VF	VI / VS	VF	VI / VS
STEREO Présence d'une VF et VI / VS	gauche VI / VS	droite VI / VS	gauche VF	droite VF
MONO Présence d'une VO, VF et VI / VS	VO	VI / VS	VO	VF
STEREO Présence d'une VO, VF et VI / VS	gauche VO	droite VO	gauche VF	droite VF
	y joindre une VI / VS sur DAT (cf. 1-3)			
MONO Présence d'une VO, VF, VI / VS et d'une langue tierce	Langue tierce	VI / VS	VO	VF
STEREO Présence d'une VO, VF, VI / VS et d'une langue tierce	gauche VO	droite VO	gauche VF	droite VF
	y joindre une VI / VS et langue tierce sur DAT (cf. 1-3)			
MONO Présence d'une VO, VF et VA	VO	VF	VO	VA
STEREO Présence d'une VO, VF et VA	gauche VF	droite VF	gauche VA	droite VA
	y joindre une VO sur DAT (cf. 1-3)			
MONO Présence d'une VF et VA	VA	VF	VA	VF
STEREO Présence d'une VF et VA	gauche VF	droite VF	gauche VA	droite VA

1-2 CONFIGURATION TECHNIQUE	AMORCE ET CONSIGNES TECHNIQUES
------------------------------------	---------------------------------------

Section de bande	Durée	Image	Pistes son mono ou stéréo	Commentaire
Section de protection	10s	Vierge	Vierge	
Section de réglage	60 s minimum	Mire de barre 100/0/75/0	Beta numérique : 1000 Hz niveau de référence à - 18 dB _{fs} France : + 4 dBu ≡ - 18 dB _{fs} Allemagne : - 3 dBu ≡ - 18 dB _{fs} <u>En stéréo</u> interruption du niveau de référence sur canal gauche (*), si possible	référence: 0 dBu = 0,775 V (*) <i>Recommandation</i> <i>UER n° R49 1988</i> Dans le cas d'émission muette, cette section doit être vierge de toute modulation.
Section identification	20	Théma /N° Théma / Titre / N°EM ARTE/ N° EM ARTE FRANCE Ordre de Bande	Silence	<i>pôle allemand</i> Le carton est inséré à Strasbourg.
Section de repérage	8s maximum	décompte de 10 à 3	Silence	Laisser la place
Section avant programme	min 2s max 3s	niveau de noir	Silence	
Programme		Les transferts de film en vidéo doivent respecter le format film d'origine. (voir UER R 78 et UER R62)	Beta numérique: la mesure du niveau s'effectue sur un crête-mètre analogique avec un temps d'intégration de 10 ms Niveau maximal : 0 dB peak de courtes pointes peuvent être tolérées jusqu'à + 3 dB	Les mixages stéréo doivent être cohérents en monophonie.
Amorce de fin	30s minimum	niveau de noir	Silence	avec Time-Code ininterrompu

1-3 BANDES DAT

L'enregistrement sur bandes DAT s'effectue avec une fréquence d'échantillonnage de 48 kHz et avec le Time-Code identique à la bande PAD.

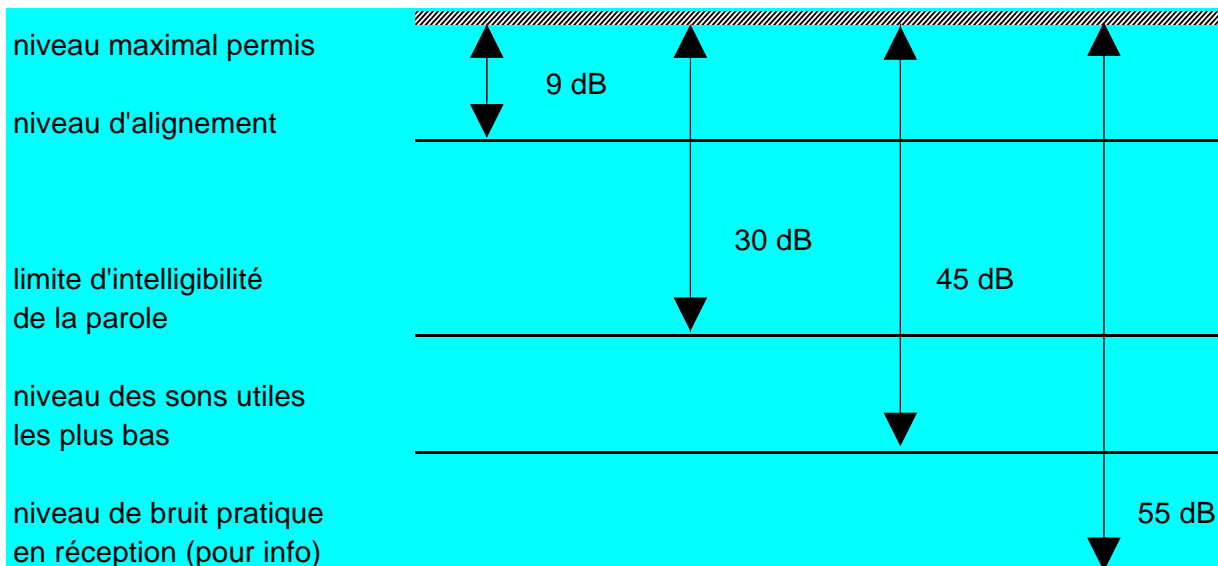
1-4 RECOMMANDATION POUR LA "DYNAMIQUE AUDIO" :

1-4-1 RECOMMANDATION "SNVC" SUR LES LIMITES DE DYNAMIQUE AUDIO UTILISABLES POUR LA FABRICATION DES PROGRAMMES DESTINES A LA DIFFUSION TELEVISUELLE

La Commission **SNVC/DIFFUSEURS** en collaboration avec les Organismes concernés : **FRANCE TELECOM**, **TDF** et la **CST** pour permettre une meilleure restitution de l'oeuvre sonore chez le téléspectateur, considérant :

- 1° - les limites actuelles des Vecteurs de transmission et de diffusion des programmes de télévision,
- 2° - les conditions les plus répandues de réception et d'écoute des dits programmes, (performances des téléviseurs et ambiance sonore dans les lieux d'écoute).

Recommande le respect des limites définies dans le tableau ci-dessous à chaque étape de la fabrication de la bande sonore des dits programmes :



Soit une dynamique de 45dB pour l'ensemble du signal et de 30db pour la parole.

- Dans le cas de diffusion multimédia (cinéma, vidéodisque, K7, TV etc...) il est donc nécessaire de pratiquer un mixage spécifique pour la diffusion TV respectant ces valeurs de dynamique.

- Par ailleurs l'incompatibilité des systèmes de codages Stéréo avec la diffusion Mono, implique que la version Mono soit réalisée dans les meilleures conditions techniques possibles sous la responsabilité de la production.

- Ainsi, lors de la fabrication des PAD, le son original pourra donc être copié sans modification, sachant que les niveaux d'enregistrement et d'alignement devront scrupuleusement respecter les valeurs définies dans la recommandation PAD et les annexes spécifiques aux différentes chaînes.

- Syndicat National de la Vidéo Communication - (aujourd'hui FIMM)

1-5 CONTROLE DES BANDES A DIFFUSER

La vérification par ARTE a lieu en composante et dans les principaux standards de codage (PAL, SECAM).

Conditions et valeurs des paramètres de vérification ARTE :

Image :

- Examen à l'oscilloscope des signaux composants à la norme N10 UER (sans filtre passe-bas)
- Visionnage du signal PAL sur un moniteur composite (vérification simultanée du sous-titrage télétexte)
- Alignement de la mire de barre couleur à 100/0/75/0 :

$Y = 700 \text{ mV}$	$C_r \pm 262,5 \text{ mV c/c}$	$C_b \pm 262,5 \text{ mV c/c}$
----------------------	--------------------------------	--------------------------------
- Tolérances des signaux de l'image programme :

a) Signal continu :

$Y \text{ max} \leq 750 \text{ mV}$	$C_r \leq \pm 350 \text{ mV c/c}$	$C_b \leq \pm 350 \text{ mV c/c}$
$\text{Infra-noir} \leq 30 \text{ mV}$		

b) Pointes du signal de courte durée :

$Y \text{ max} \leq 800 \text{ mV}$	$C_r \leq \pm 370 \text{ mV c/c}$	$C_b \leq \pm 370 \text{ mV c/c}$
$\text{Suroscillations dans l'infra-noir} \leq 50 \text{ mV}$		

2- DIRECTIVES POUR LE SOUS-TITRAGE

SOMMAIRE

2-1 DIRECTIVES GENERALES POUR LE SOUS-TITRAGE

2-1-1	Norme	page 10
2-1-2	Caractères	page 10
2-1-3	Caractères autorisés par la norme UER	page 10
2-1-4	Données complémentaires	page 11
2-1-5	Sous-titre vide	page 11
2-1-6	Indice S/T ou U/T	page 11
2-1-7	Premier sous-titre utile	page 11
2-1-8	Dernier sous-titre	page 12
2-1-9	Titre	page 12
2-1-10	Temps d'affichage	page 12
2-1-11	Changement de plans	page 12
2-1-12	Présence d'incrustations dans l'image	page 13

2-2 MATERIEL DE SOUS-TITRAGE A LIVRER A ARTE

2-2-1	Disquettes de sous-titrage	page 13
2-2-2	Listing de sous-titrage	page 13
2-2-3	Conducteur de diffusion	page 14
2-2-4	Livraison	page 15

2-3 CONSIGNES TECHNIQUES ADDITIONNELLES ET RESTRICTIVES

2-3-1	Consignes additionnelles	page 15
2-3-2	Taille relative des caractères générés en régie de diffusion	page 16

2-4 CONSIGNES COMPLEMENTAIRES POUR LE SOUS-TITRAGE DESTINE AUX SOURDS ET MALENTENDANTS

2-4-1	Combinaison de sous-titrages	page 17
2-4-2	Consignes éditoriales	page 17

2-5 CONSIGNES TECHNIQUES POUR LE SOUS-TITRAGE EN DIRECT

page 19

2-1 DIRECTIVES GENERALES POUR LE SOUS-TITRAGE

2-1-1 NORME

Le fichier de sous-titrage doit être conforme à la Norme UER-N19 "Subtitling Data Exchange Format" (Référence Tech. 3264-F) en niveau 1.

Entête de fichier :

- Page de code 850
- Format STL 25.01, correspond à la norme PAL/SECAM (25 images/secondes)
- Tableau Code Caractères : Latin
- Langue : Français
- Titre du programme : champ à remplir
- Nombre de lignes : 23
- Time-Code du début du programme : champ à remplir

2-1-2 CARACTERES

voir 2-3-1

- double hauteur, simple largeur
- lettres jaunes sur fond noir
- diffusion « incrustée » par ARTE : maximum 36 caractères/ligne incluant les espaces et les caractères de contrôle. Le générateur de caractères utilisé pour la diffusion des sous-titres incrustés entraîne la réduction du nombre de caractères par ligne.
- un sous-titre doit être composé si possible de 2 lignes au maximum.
- les sous-titres en double hauteur sont à placer dans les rangées télétexte 20 et 22.

Sous titrage pour sourds et malentendants pour une diffusion télétexte : 40 caractères/ligne incluant les espaces et les caractères de contrôle pour le sous-titrage.

2-1-3 CARACTERES AUTORISES PAR LA NORME UER

Utiliser impérativement les caractères autorisés par la norme UER pour chaque langue de sous-titrage.

Pour un sous-titrage en langue française, les caractères autorisés sont les suivants :

! " % & ' () * + , . - ; / : < > = ? #

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

é â à ç è ê ë ï î ô û ù

Tous les autres caractères sont interdits pour le français.

Pour un sous-titrage en langue allemande, seuls les caractères suivants sont autorisés :

, . - ; : _ ' + * ! ” § \$ % & / () = ? ° < > #

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

a b c d e f g h i j k l m n o p q r s t u v w x y z

ä Ä ü Ü ö Ö ß

Tous les autres caractères sont interdits pour l'allemand.

L'utilisation de tout caractère interdit entraîne des erreurs lors de la diffusion.

2-1-4 DONNEES COMPLEMENTAIRES

Le fichier de sous-titrage doit comporter uniquement du texte prévu pour la diffusion. Ne pas remplir les champs commentaires ni créer des sous-titres de durée nulle.

2-1-5 SOUS-TITRE VIDE

Le sous-titre vide se place sur la première image du programme. La durée minimale du sous-titre vide doit être de 5 images.

Le sous-titre vide doit être placé dans la ligne télétexte 22.

2-1-6 INDICE S/T ou U/T

Cet indice permet d'indiquer à la régie de diffusion et aux téléspectateurs la présence de sous-titres français (S/T) ou allemand (U/T) démarrant après les 2 premières minutes du programme.

Si le premier sous-titre utile apparaît à plus de 2 minutes du TC IN IMAGE ou SON, la présence de cet indice est impérative.

Caractéristiques :

- double hauteur
- majuscules (S/T pour le français ou U/T pour l'allemand)
- placement justifié à droite en ligne 22, 10 secondes après le début du programme.
- durée du sous-titre : 3 secondes

2-1-7 PREMIER SOUS-TITRE "UTILE"

La première seconde utile du programme (image ou son) ne peut comporter de sous-titres. En cas de programmes livrés sur plusieurs bandes, le premier sous-titre des bandes suivantes ne doit apparaître qu'après la 10^{ème} image.

2-1-8 DERNIER SOUS-TITRE

Les sous-titres concernant le nom du traducteur, le nom du prestataire, etc. sont à placer sur le générique de fin, et de façon à gêner le moins possible la lecture.

Que le dernier sous-titre soit "utile" ou non, il doit dans tous les cas disparaître au plus tard 3 secondes avant la dernière image du programme.

Présence d'un copyright : ARTE diffuse en règle générale 3 secondes du copyright : le dernier sous-titre doit donc TOUJOURS disparaître avant l'apparition du copyright...

Ne pas placer de sous-titre vide après le dernier sous-titre.

2-1-9 TITRE

Le titre de la 2^{ème} version linguistique est donné par la rédaction et doit être respecté.

Caractéristiques :

- attention à la longueur de la ligne en cas d'utilisation des majuscules (cf.2-3-2)
- durée minimum : 4 secondes (dans la mesure du possible...)
- le titre ne couvre en aucun cas le titre original

Sauf indications particulières, il répond aux mêmes caractéristiques que les autres sous-titres (nombre de caractères, de lignes, etc...)

2-1-10 TEMPS D'AFFICHAGE

- un sous-titre (court) a une durée minimale de 1 seconde et maximale de 10 secondes
- 5 images minimum séparent la sortie et l'entrée de 2 sous-titres

2-1-11 CHANGEMENTS DE PLANS

- règle générale : éviter qu'un sous-titre chevauche un changement de plan
- un sous-titre disparaît au minimum 4 images avant un changement de plan, de même, il apparaît au minimum 4 images après un changement de plan.

En cas de nécessité, un sous-titre peut cependant chevaucher un changement de plan s'il apparaît au moins 1 seconde avant et disparaît au moins 1 seconde après.

2-1-12 PRESENCE D'INCRUSTATIONS DANS L'IMAGE

On rencontre différents types d'incrustations sur les programmes qui font l'objet d'un sous-titrage :

Titre du programme, sous-titre, épisode, noms des intervenants, fonctions, titres d'œuvres, dates, sous-titres dans une autre langue (en l'absence d'une VI image), etc...

ARTE diffuse les sous-titres sans fond : Le sous-titrage télétexte ne doit en aucun cas couvrir les incrustations mais doit être placé au-dessus, en dessous ou décalé dans le temps.

2-2 MATERIEL DE SOUS-TITRAGE A LIVRER A ARTE

2-2-1 DISQUETTES DE SOUS-TITRAGE

Pour chaque version linguistique, livrer une disquette originale + une copie de sécurité (1), aux normes UER (N19 "SUBTITELING DATA EXCHANGE FORMAT" EBU-N19 1991 (E)).

(1) 2 copies sécurité pour ARTE France

L'étiquette de la disquette doit obligatoirement faire apparaître les mentions suivantes :

COMMANDITAIRE	:	nom du commanditaire
EXECUTION	:	nom du prestataire
N° EM ARTE	:	figurant sur bon de commande
NBRE DE ST	:	à indiquer
TITRE	:	titre définitif dans la langue du pôle fournisseur
EPISODE	:	ou sous-titre, s'il y a lieu
LANGUE DE ST	:	langue de sous-titrage, préciser s'il s'agit d'un sous-titrage pour sourds et malentendants
DATE DE FABRICATION	:	date (le cas échéant « corrigé le »)

2-2-2 LISTING DE SOUS-TITRAGE

Un listing complet soit sous forme d'impression ou sous forme de fichier (compatible avec WINDOWS) des sous-titres (après corrections) est à joindre aux disquettes.

Indiquer en en-tête :

- le commanditaire
- le nom du prestataire
- le(s) traducteur(s) - sous titre(s)
- le titre
- le titre de la 2^{ème} version linguistique
- le numéro d'émission ARTE
- la date de la version livrée

2-2-3 CONDUCTEUR DE DIFFUSION

Pour chaque version linguistique, un conducteur de sous-titrage doit être livré.

Il comporte impérativement les informations suivantes :

CONDUCTEUR SOUS-TITRAGE FRANCAIS

EXÉCUTION	:	<i>nom du prestataire</i>
NUMÉRO EM ARTE	:	<i>(sur le bon de com. "000000-000")</i>
NOM DU FICHER	:	<i>nom donné au fichier de sous-titrage</i>
TITRE	:	<i>titre définitif dans la langue du pôle fournisseur</i>
SOUS-TITRE (EPISODE)	:	<i>préciser si nécessaire</i>
TITRE DE LA 2^{ème} VERSION LINGUISTIQUE	:	<i>de la 2^{ème} version linguistique, donné par la rédaction</i>
SOUS-TITRE (EPISODE)	:	<i>traduction si nécessaire</i>
LANGUE DU SOUS-TITRAGE	:	<i>langue, préciser s'il s'agit d'un sous-titrage pour sourds et malentendants</i>
DUREE DU PROGRAMME	:	<i>(minutes : secondes)</i>
DATE DE LIVRAISON	:	<i>préciser éventuellement "corrigé le : "</i>
TRADUCTION	:	<i>nom(s) traducteur(s)</i>
NOMBRE DE SOUS-TITRES	:	
TC DEBUT DU PROGRAMME	:	<i>TC de la première image ou du premier son utile</i>
1er ST	IN : 00:00:00:00	OUT 00:00:00:00 (<i>sous-titre vide</i>)
2ème ST	: 00:00:00:00	00:00:00:00 (<i>S/T ou U/T, ou 1er ST utile</i>)
3ème ST	: 00:00:00:00	00:00:00:00 (<i>1er ou 2ème ST utile</i>)
Dernier ST	: 00:00:00:00	00:00:00:00 (<i>dernier ST apparent</i>)

Dans le cas d'une émission sur plusieurs bandes :

TC OUT du dernier sous-titre sur la bande 1

TC IN du 1^{er} sous-titre sur la bande 2, etc...

Présence de sous titres décentrés ou placés hors des 2 dernières lignes :

oui non



2-2-4 LIVRAISON

Le matériel de sous-titrage doit être livré en express à l'adresse suivante :

ARTE, *service Prédiffusion*
4, quai du Chanoine Winterer
F-67000 STRASBOURG

ou via e-mail au gestionnaire de programme concerné.

2-3 CONSIGNES TECHNIQUES ADDITIONNELLES ET RESTRICTIVES

Les disquettes N19 correspondant à chaque langue, fournies par les prestataires sont fusionnées par ARTE dans un format spécifique à l'équipement de diffusion Edixia.

La régie de diffusion ARTE diffuse le programme sur différents vecteurs, aux standards PAL et SECAM, en différentes versions linguistiques sous-titrées simultanément sous forme télétexte et sous forme incrustée à l'image. L'aspect des sous-titres incrustés est amélioré par l'introduction dans le système de diffusion ARTE de générateurs de caractères. Ceci n'est pas valable pour le sous-titrage sourds et malentendants qui est diffusé uniquement en télétexte.

La cohabitation de ces 2 systèmes de sous-titrage est particulièrement complexe et impose les consignes additionnelles restrictives suivantes :

2-3- 1 CONSIGNES ADDITIONNELLES

- 1/ Nombre de lignes double hauteur affichables simultanément : 5 maximum.
- 2/ Placement des sous-titres : Les sous-titres en double hauteur doivent uniquement être placés dans des lignes paires. La ligne 22 est la dernière ligne apparente.
- 3/ Interdiction d'utiliser le mode "cumulatif" (apparition d'une ligne avant disparition de la précédente) en raison de la conversion UER N19 ---> fusion Edixia et des sous-titres incrustés.
- 4/ Conformément au choix artistique d'ARTE, les générateurs de caractères sont programmés pour diffuser les sous-titres incrustés en couleur jaune avec des lettres en double hauteur. Tout autre choix sur les disquettes N19 entraîne des erreurs lors de la diffusion.
- 5/ Le mode "clignotement" n'est pas accepté en incrustation.
- 6/ Contrairement à la fonte de caractères utilisée en télétexte, la fonte de caractère HELVETICA 28 choisie dans les générateurs de caractères de sous-titres incrustés est à taille proportionnelle. Il faut donc être attentif au texte qui comporterait un nombre exceptionnellement élevé de caractères larges par ligne. Par exemple, une ligne constituée seulement de W contient en effet au maximum 19 caractères. Un ordre de grandeur des tailles relatives entre les différents caractères est donné en 2-3-2.

7/ Les générateurs de caractères transposent par extrapolation l'emplacement des sous-titres donné par le télétexte :

7a/ Verticalement :

Le nombre de lignes double hauteur est égal à 11 en mode télétexte mais se réduit à 10 en mode incrusté, ce qui entraîne en mode incrusté une position unique en ligne 1 de toute ligne déclarée en télétexte en ligne 1 ou 2 (rangée 1 à 4).

De manière générale, il faut prendre en considération une marge d'erreur de position d'affichage du sous-titre incrusté par rapport à la position du sous-titre télétexte d'une valeur pouvant atteindre une ligne double hauteur.

7b/ Horizontalement :

Le générateur de sous-titres incrustés interprète les "codes de justification" texte centré, justifié à gauche, ou justifié à droite. Mais il ne peut reconnaître aucune position intermédiaire. L'emploi des codes de justification est donc recommandé. Cependant un texte décentré de moins de 2 caractères sera affiché centré. Un écart ≥ 2 caractères décalera le texte complètement à gauche (≤ -2) ou à droite ($\geq +2$).

En raison de la "fonte proportionnelle", il est bien entendu que la largeur du sous-titre incrusté est fonction du texte. L'affichage de fin et/ou de début de ligne ne correspond plus exactement à l'emplacement défini en télétexte. Le décalage à gauche et à droite équivaut en moyenne à 5 et au plus à 10 caractères de largeur télétexte.

2-3-2 TAILLES RELATIVES DES CARACTERES GENERES EN REGIE DE DIFFUSION

Helvetica 28a (19 caractères de base 1 possibles)

Caractères	Valeur
W	≈ 1
A B C D E F G H K L M N O P Q R S T U V X Z & m w	≈ 0,8
J Y a à â ä b c d e ê é è ë g h k n o ô ö p q s u û ü v x y z = + ? ß 2 3 4 5 6 7 8 9 0	≈ 0,6
I f i j l r t (, : ! ; . " ' -) espace 1	≈ 0,3

Exemple:

Je songe à William Shakespeare 30 caractères

équivalent à 16,1 caractères de base 1 (< 19 => correct)

2-4 CONSIGNES COMPLEMENTAIRES POUR LE SOUS-TITRAGE DESTINE AUX SOURDS ET MALENTENDANTS

Toutes les consignes techniques et éditoriales décrites en points 2-1 à 2-3 sont valables, sauf les indications sur la transformation des sous-titres par un générateur de caractères. Le sous-titrage sourds et malentendants est diffusé uniquement en télétexte.

Ne seront diffusés que des sous-titres en double hauteur.

2-4-1 Combinaison de sous-titrages

Dans le cas de programmes comportant des passages en langue étrangère, qui ont été sous-titrés en français, ces extraits ne doivent pas être sous-titrés en plus pour sourds et malentendants. Des chevauchements de sous-titres sont à éviter.

2-4-2 Consignes éditoriales

Attribution de couleurs

- Blanc : le locuteur ou une partie du locuteur est à l'image.
- Jaune : le locuteur est hors-champ / voix-off
Dans le cas des documentaires, dans lesquels un journaliste parle à l'écran et commente en off, le jaune est utilisé pour le commentaire.
- Rouge : indications sonores
Un astérisque * est utilisé pour tous les sons provenant de : haut-parleur, radio, télévision, téléphone...
L'astérisque sera de la couleur du sous-titre. Il n'y a pas d'espace avant le sous-titre.
L'astérisque sera placé sur le 1^{er} sous-titre et répété uniquement en cas de changement de locuteur (suivi d'un tiret).
- Vert : langue étrangère ou indication du type « dialecte indien ». La langue ne sera pas traduite (cf. 2-4-1). La retranscription est possible uniquement sur des mots étrangers très connus.
Pour les documentaires, le vert est utilisé pour les voice-over.
- Cyan : symbolise la pensée ou un flash-back (on entend la voix du personnage sans que celui-ci articule) Pour les documentaires, le cyan est utilisé pour le commentaire.
- Magenta : indications musicales (paroles d'une chanson...)

Positionnement du sous-titrage

Les sous-titres sont positionnés dans l'image pour permettre de situer le locuteur. Le sous-titre est placé sous le locuteur avec une 1^{ère} ligne plus courte si possible.

Lorsque le personnage est à l'arrière-plan entouré d'autres personnes, le sous-titre est placé en hauteur.

Le sous-titre est placé par rapport à la source sonore, si celle-ci n'est pas identifiée, le sous-titre est centré.

Répétition d'un sous-titre d'indications sonores ou musicales : l'information répétée est remplacée par trois points colorés selon le type de son. Ils sont placés en fonction de la source sonore.

Programme

Silence : pour les silences de plus de 20 secondes, il faut mettre 3 points blancs sans espace justifiés à gauche sur la ligne 22 pendant toute la durée nécessaire.

Phrase : lorsqu'une phrase se prolonge sur plusieurs sous-titres deux points .. sont à rajouter en fin et début de sous-titre (sans espace).

Exemple :

Depuis quand..
..es-tu arrivé ?

Dans le cas où la césure se fait par un point-virgule ou une virgule, ces ponctuations remplacent les deux points.

Tu es arrivé,
..comment vas-tu ?

Quand un sous-titre se termine par un double-point, les deux points ne sont placés ni à la fin de ce sous-titre ni au début du sous-titre suivant.

Ponctuation : pour les indications sonores ou musicales, si celles-ci constituent une phrase, il faut ponctuer.

Ex : Téléphone ou Le téléphone sonne.

Le point d'exclamation est réservé pour indiquer la colère, la voix forte.

Dialogue : utiliser une ligne en simple hauteur pour décoller les deux lignes de sous-titres en double hauteur.

Mettre un tiret de dialogue **sans espace** uniquement à chaque changement d'interlocuteur.

Lorsqu'une même personne parle après avoir été interrompue par un silence, ou indications sonores ou musicales, le tiret n'est pas remis.

Début de programme : commencer tout programme par 3 points (sans espace) sur la ligne 22 justifiés à gauche pendant toute la durée du générique début afin d'informer le téléspectateur du bon fonctionnement du sous-titrage télétexte.

Fin de programme : marquer la fin du sous-titrage d'un programme par la signature (prestataire ou diffuseur) au cours du générique de fin.

Niveau de langue : le texte est à transcrire dans son intégralité sans allègement et sans simplification.

2-5 CONSIGNES TECHNIQUES POUR SOUS-TITRAGE DE DIRECT

Les disquettes norme UER N19 destinées à un sous-titrage de direct doivent respecter toutes les consignes précédentes mais aussi les consignes additionnelles suivantes :

- les sous-titres doivent être disposés au maximum sur 2 lignes sur les rangées 20 et 22 du télétexte.
- des time-codes fictifs croissants.
- l'indice S/T est impératif en début de programme, précédé d'un sous-titre vide
- après un entracte, placement d'un sous-titre vide avant les sous-titres qui suivent